

Vous souhaitez devenir licencié du circuit de karting de Joigny Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue !

Règlement pour les licenciés

Licence obligatoire

Vous devez être titulaire d'une licence karting FFSA ou UFOLEP en cours de validité.

Présentez votre licence à l'accueil avant de vous installer.

Si vous ne possédez pas de licence en cours de validité, l'accès au circuit et à la piste vous sera interdit avec votre kart et matériel.

Si un membre du personnel du circuit de Joigny constate qu'une personne est présente sur l'emplacement réservé aux licenciés ou sur la piste alors qu'elle n'a pas présenté sa licence à l'accueil et/ou sans s'être acquitté du droit de piste, ou qu'elle n'est pas titulaire d'une licence en cours de validité, le circuit de Joigny s'engage à expulser immédiatement cette personne du circuit.

Le droit de piste

L'achat du droit de piste est obligatoire pour pouvoir rouler sur la piste : droit de piste à la journée ou à l'année.

Un droit de piste est valable pour un seul pilote. Chaque personne souhaitant rouler sur la piste doit s'acquitter du droit de piste.

Si vous avez un droit de piste à l'année, le présenter à l'accueil avant de vous installer.

Sont obligatoires pour pratiquer le KARTING

- Casque intégral avec une visière,
 - Minerve homologuée qui doit rester conforme à l'origine,
 - Une combinaison en cuir ou en tissu ayant été homologuée par la CIK (FMK), identifiée par son logo d'homologation et en très bon état (devant recouvrir tout le corps : jambes et bras compris),
 - Chaussures montantes, recouvrant efficacement les chevilles,
 - Paire de gants entiers en cuir ou en tissu solide en bon état,
 - Le protège côte (Obligatoire en catégorie Minikart, Minime & Cadet - Fortement recommandé pour les autres),
 - Kart homologué, c'est à dire :
 - double circuit de freinage,
 - carrosserie complète,
 - boîte à air,
 - protège disque,
 - pare chaîne intégral,
 - récupérateur essence, huile et eau,
 - refroidissement liquide : eau seulement,
 - barre anti-encastrement,
 - silencieux échappement,
 - niveau sonore limité à 100 db.
 - **spoiler arrière homologué CIK/FIA**
- 1 tapis de sol étanche et absorbant sous chaque kart (Cf. Charte environnementale FFSA Janvier 2009).**

Interdiction à toutes personnes ne possédant pas de licences : de circuler sur la piste, sur les voies de circulation et dans le paddock.

Les personnes accompagnant les pilotes ou les visiteurs qui seraient victimes d'un accident dans le paddock ou sur la piste, sont sous leur entière responsabilité.

Installation et respect des locaux

Vous devez obligatoirement vous installer à l'emplacement réservé aux licenciés, qui vous sera indiqué à l'accueil lors de votre arrivée.

Toute manipulation de produits (essence, huile, graisse...) doit s'effectuer sur les graviers, sur l'emplacement qui vous est réservé.

Aucun déchet ne doit être laissé sur le site.

L'atelier du circuit de Joigny

Cet espace est strictement réservé au personnel du circuit.

Vous devez venir avec vos outils. Les outils et équipements du circuit de Joigny ne vous seront pas prêtés, suite à plusieurs outils qui ne nous ont pas été rendus.

Organisation du temps de roulage

Respecter la réglementation concernant les catégories d'âge et types de kart pouvant rouler ensemble en cas de plusieurs types alternés les séries.

Alternance entre les sessions de roulage des clients du circuit de Joigny et les séries de roulage licencié suivre les instructions des commissaires de piste qui coordonne cette alternance.

A partir de 15H priorité aux séries de roulage de la clientèle du circuit de Joigny.

Fin de roulage à 19H00 maximum.

Avant de pénétrer sur la piste et de rentrer aux stands, le pilote doit lever la main pour prévenir les éventuels concurrents qui le suivent.

En cas de panne ou d'incident sur la piste, le pilote doit lever la main immédiatement pour se signaler des autres concurrents et retirer son Kart hors de la piste et des trajectoires (le plus près possible des protections).

Il est rappelé à tous les pilotes que la rentrée dans les stands doit se faire très lentement (au pas).

Il est strictement interdit de rentrer à l'envers dans les stands!

L'utilisation de la piste est interdite aux voitures.

Il vous est rappelé que sur tous les circuits français, le sens de circulation correspond au sens des aiguilles d'une montre.

Se conformer aux règlements, disciplines et horaires spécifiés sur ce panneau et sur les affichages du circuit.

En cas de non respect de ces règles Made in Kart se donne le droit d'interrompre immédiatement votre droit de piste sans remboursement et de ne pas vous accepter sur le circuit par la suite.